

Compte rendu
Commission des Directeurs
27 Juin 2019
Cave de Lumières
Goult

Présents :

- D. BLOND (La Tour d' Aigues)
- C. ESCLANGON (Gigondas)
- J. FAUQUE (Goult)
- P. SAUZADE (Mazan)
- L. PIQUET (Beaumont du Ventoux)
- S. LAYE (Ansois)
- A. BRUSSET (FCVCV)
- C. GUALTIERI (FCVCV)

* * *

ORDRE DU JOUR :

- **DELAIS DE PAIEMENT ET ACOMPTES POUR LES VENTES DE VIN EN VRAC (ACCORD INTERPRO, CADRE LEGISLATIF) : RETOUR D'ENQUETE ET PRATIQUES DES ENTREPRISES VITI-VINICOLES/POSITION COLLECTIVE**
 - SEBASTIEN LACROIX, RESPONSABLE SERVICE ECONOMIQUE D'INTERRHONE
- **TENDANCES DE MARCHE SUR LES AOP ET IGP DU VAUCLUSE : INTERHONE ET INTERVINS SUD EST**
- **FONCIER : POINTS A DATE**
- **SUJETS D'ACTUALITES ET QUESTIONS DIVERSES :**
 - RGD : INTERVENTION DE LA SOCIETE OPUS NUMERICA/GECO IT
 - ACTIONS SYNDICALES DE LA FEDERATION : CONQUETS PESEURS/REFRACTOMETRES, FONCIER AUTOUR DES CAVES, LOI EGALIM
 - PROTECTION DES MARQUES

- **A PARTIR DE 12H : BUFFET DEJEUNATOIRE/DEGUSTATION ET VISITE DE LA CAVE**



Dominique BLOND remercie Bruno MILLE et Julien FAUQUE pour l'accueil de la Commission dans la cave de Lumières.

Dominique BLOND regrette la faible participation des directeurs alors que nous abordons des sujets importants, choisis par les directeurs lors de la dernière Commission.

1. Délais de paiement et acomptes pour les ventes de vin en vrac (accord interpro, cadre législatif) : retour d'enquête et pratiques des entreprises viti-vinicoles/position collective

Intervention de Sébastien Lacroix, responsable service économique d'InterRhône.

Un nouveau contrat type interprofessionnel de vente de vin en vrac a été adopté par InterRhône lors de l'AG en juin. Ce modèle de contrat est annexé au nouvel accord triennal 2020-2022.

Il mentionne les 3 possibilités concernant les délais de paiement et acomptes (contrat pluriannuel, cadre réglementaire général, accord interprofessionnel).

La question est posée de savoir si les courtiers sont informés de ces modifications ?
InterRhône va informer la Fédération des courtiers.

Les caves présentes soulignent l'application disparate des délais de paiement et acompte. Ils espèrent que ce nouveau contrat va permettre une meilleure application.

La Fédération va communiquer aux caves l'ensemble des mesures applicables avec les nouveaux documents mis en place.

Pour les IGP, InterVins Sud-Est nous informe qu'il n'y a pas de dispositif particulier autre que la loi LME. Ils sont en attente depuis plusieurs mois d'un retour du ministère pour savoir si les interprofessions IGP pourraient bénéficier de conditions assouplies dans le cadre de contrats pluriannuels, mais pour l'instant la situation semble figée.

2. Tendances de marché sur les AOP et IGP du Vaucluse

Intervention de Sébastien Lacroix, responsable service économique d'InterRhône.

Quelques données présentées et qui sont à retrouver dans le diaporama annexé à ce compte rendu (situation à fin avril 2019) :

- CDR régional : 155 €/hl
- Rosés très dynamiques
- Luberon : + 12 % en sorties de chai depuis le début de campagne :
 - o -23 % pour les rouges. 139 €/hl
 - o + 37 % pour les rosés. 134 €/hl
- Ventoux : - 8 % en sorties de chai depuis le début de campagne :
 - o - 10 % pour les rouges.
 - o - 6 % pour les rosés. 133 €/hl

A l'export :

- CDR régional : - 6 % en volume et - 4 % en valeur
- Luberon : +54 % en volume et +50 % en valeur
- Ventoux : + 9 % en volume et + 5% en valeur

Pour les IGP, voir le document réalisé par InterVins Sud-est, annexé à ce compte rendu.

3. RGPD

A la demande des directeurs, la Fédération s'est rapprochée d'une deuxième société travaillant à la mise en place des nouvelles obligations en matière de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il s'agit en l'occurrence de la société OPUS NUMERICA, basée sur Avignon.

Pour la gérante de cette société, une conformité RGPD est impossible à maintenir sans la participation active de tous les collaborateurs, chacun à son niveau. En conséquence, la proposition d'intervention repose sur la mise en place d'une formation/action intraentreprise, avec en amont un audit du système et en aval une proposition d'accompagnement pour valider et mettre en place le plan d'actions. Cette formation pourra être prise en charge par OPCALIM.

Il faut faire attention aux prestataires informatiques. Ils ont un rôle central dans la gestion des données et la mise en conformité. Il faut qu'ils soient associés.

Les échanges avec les directeurs présents permettent de clarifier et de compléter la proposition faite.

En conclusion, les directeurs présents soulignent la pertinence de l'offre avec une intervenante qui maîtrise le sujet. Ils apprécient l'approche présentée avec l'appropriation par les salariés de la cave. Ils décident de retenir cette société. La Fédération va travailler sur une offre collective adaptée aux caves. En parallèle, les possibilités de prise en charge par OPCALIM vont être approfondies.

4. Foncier

Lors de sa séance du 30/04, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas renouveler le contrat de Samuel Rochefort du fait :

- que Samuel ne souhaitait plus s'occuper de la mission « foncier » comme salarié mais en tant qu'avocat et que cette modification de fonctionnement impacte négativement de 20% la somme allouée par le Conseil Régional
- qu'il avait été présenté au CA que 100% du temps du chargé de mission devait être consacré exclusivement à l'action foncière ; cette nouvelle demande de travail par honoraire non à temps complet n'est pas compatible avec ce qui a été présenté antérieurement.

Une personne « Juriste » est en cours de recrutement pour assurer le suivi des dossiers fonciers.

- Constitution de la SCIC SA Terres & Coop :

20 caves ont souscrit au capital de la SCIC ainsi que GROUPAMA et le CREDIT AGRICOLE.

5. Sujets d'Actualité et Questions diverses

- **Actions syndicales de la Fédération : conquêtes peseurs/refractomètres, foncier autour des caves, loi Egalim**

- **Conquêtes peseurs/réfractomètres :**

Dans le cadre de ses actions syndicales, la Fédération a décidé de relancer le dossier sur les conquêtes peseurs et réfractomètres, laissé à l'abandon par la feu CCVF.

Plusieurs actions ont été lancées :

- * Avril 2019 : Courrier envoyé aux députés et sénateurs + à la présidente du groupe vin à l'Assemblée nationale + à Mr Le Préfet de Vaucluse,
- * Mai 2019 : actions de Mr Le Préfet auprès du Ministère de l'Economie, bureau de la Sous Métrologie, et auprès de la DIRECCTE PACA,
- * Juin 2019 : la Fédération Bourgogne-Jura a repris notre argumentaire et a sollicité les députés et sénateurs de Franche Comté,
- * Juin 2019 : Plusieurs députés rédigent des questions écrites et des courriers au gouvernement.

Lors des ces divers contacts, nous avons bien insisté sur le fait que nous demandons le retrait pur et simple de l'application de cette réglementation aux caves coopératives. Nous l'avons expérimenté depuis plus de 20 ans, les discussions techniques n'ont pas abouti et n'aboutiront jamais.

La Fédération va continuer à suivre de très près ce dossier dans les prochaines semaines.

- **Ordonnance loi Egalim :**

Depuis la loi Egalim du 30 octobre 2018, le gouvernement avait annoncé la parution d'une ordonnance à destination du fonctionnement des coopératives agricoles. La Fédération du

Vaucluse s'en est inquiétée très rapidement, voyant les conséquences à venir avec ces contraintes administratives supplémentaires. La Fédération a mobilisé les députés et sénateurs du Vaucluse en rédigeant une note, rappelant nos inquiétudes en amendant le projet d'ordonnance. Plusieurs députés sont intervenus auprès du gouvernement et du Ministre de l'Agriculture (question écrite à l'Assemblée nationale, courriers, ...).

▪ **Foncier autour des caves :**

La mairie de Courthézon prévoyait dans son nouveau PLU, la construction d'un lotissement en bordure de propriété de la Cave du Cellier des Princes. Dès la connaissance de ce projet, la cave a vivement réagi pour l'empêcher de voir le jour. Des contacts ont été pris avec la Mairie en expliquant que le projet allait à nouveau consommer du foncier agricole mais surtout serait source de problèmes de voisinage : nuisances (bruit, odeurs) et risques d'accident liés au trafic pendant les vendanges. Mais les discussions avec la mairie n'ont pas été convaincantes puisqu'il n'y avait pas de volonté de retirer ce projet.

La Fédération mandatée par la Cave du Cellier des Princes s'est mobilisée et a saisi Mr Le Préfet afin qu'il puisse intervenir auprès du Maire de Courthézon. Dans le même temps, la Chambre d'Agriculture a fait une autosaisine de la CDPENAF afin de pouvoir aborder ce dossier dans cette Commission et le défendre auprès de l'administration.

Mr Le Préfet est intervenu personnellement auprès du Maire de Courthézon et l'a convaincu de modifier son PLU afin de mettre en place une zone tampon (agricole) autour de la cave. Nous allons rester vigilants sur ce dossier jusqu'à ce que les documents officiels soient validés avec la zone tampon.

Nous avons exprimé au Préfet notre souhait d'avoir une réflexion plus large sur le département afin d'éviter d'autres dossiers de construction de maison à proximité des caves.

Mr Le Préfet est très favorable à cette demande et a mandaté la directrice de la DDT pour la mise en place d'un groupe de travail avec la proposition de Mr Le Préfet d'y associer l'Association des Maires du Vaucluse.

• **Protection des marques**

A la demande des directeurs, il est rappelé que la Fédération s'est attaché les services d'un avocat spécialisé dans la protection des marques. **Les tarifs d'intervention négociés collectivement vont être renvoyés aux caves.**